

Sur convocation en date du 19 novembre 2021, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 24 novembre 2021 à 20h00 sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17 (dont 3 procurations)

Présents : Véronique CARTELLIER, Jean-François CHANTELOUBE, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Evelyne GAILLARD, Nathalie LANFRANCHI-PIJARD, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA.

Absent : Clément GUILLOT

Absents excusés : Jérémy ROBERT qui donne pouvoir à Vincent SCHILDER, Alexandra THIVET qui donne pouvoir à Evelyne GAILLARD, Anthony VASSIA qui donne pouvoir à Bernard MANVOY, Carole RIEGER

Secrétaire de séance : Vincent SCHILDER

Compte-rendu de la séance du 20 octobre 2021 : approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- | | |
|---------|--|
| 2021-51 | Attribution du marché extension et restructuration partielle de l'école maternelle pour l'accueil périscolaire : LOT 12 Electricité-courants faibles |
| 2021-52 | Budget communal : décision modificative n° 2 |
| 2021-53 | Convention de financement appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires |
| 2021-54 | Conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique |

Questions et informations diverses

Décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal en date du 27 mai 2020

Délibération 2021-51 Attribution du marché extension et restructuration partielle de l'école maternelle pour l'accueil périscolaire : LOT 12 Electricité-courants faibles

Monsieur Bernard MANVOY, 1^{er} adjoint, rappelle à l'Assemblée la consultation en vue de la passation d'un marché en procédure adaptée pour la construction du bâtiment destiné à l'accueil périscolaire.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2021, concernant le lot n° 12 Electricité-courants faibles, il a été décidé de négocier avec l'entreprise QR ELEC dont l'offre remise ne correspondait pas à l'enveloppe financière. L'entreprise a remis une nouvelle offre d'un montant de 42 680,50 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le lot n° 12 Electricité-courants faibles à l'entreprise QR ELEC.

Le montant total du marché de travaux s'élève à 524 871,52 € HT. Les travaux de gros-œuvre débiteront mi-janvier 2022.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2021-52 Budget communal : décision modificative n° 2

Mme Evelyne GAILLARD, Adjointe aux finances, propose la décision modificative suivante :

Article/Chap.	Désignation	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
1641/16	Emprunts		+ 3 940.59 €
2152/21	Installations de voirie OP 454		- 3 940,59 €
6411/012	Personnel titulaire	+ 10 000,00 €	
615231/011	Voirie	- 10 000,00 €	
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	+ 578,12 €	
6535/65	Formation des élus	- 578,12 €	

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2021-53 Convention de financement appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

La collectivité a sollicité une subvention pour l'équipement numérique de l'école.

Il convient à ce titre de signer la convention de financement avec la Région Académique d'Auvergne-Rhône-Alpes pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

La convention définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la collectivité.

Le coût total de la collectivité pour l'ensemble du projet s'élève à 24 798,80 € :

- 24 500,00 € pour le volet équipement
- 298,80 € pour le volet services et ressources numériques

Le montant de la subvention de l'Etat demandée est de 17 299,40 €

- 17 150,00 € pour le socle numérique
- 149,40 € pour le volet services et ressources numériques

Il est proposé à l'Assemblée de valider le projet de convention et d'autoriser Madame le Maire à signer.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2021-54 Conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Le projet de convention pour l'installation de la fibre à l'école maternelle au Chemin des Verchères nous été adressé par le SIEA.

Une lecture de la convention est faite par Madame le Maire.

Il est précisé à l'article 4 : « la fin des travaux d'installation dans la colonne montante, ou en voirie de desserte ne pourra excéder 12 mois après la date de signature la plus tardive de la présente convention ».

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer, avec le SIEA, toutes les conventions qui nous parviendront pour l'installation de la fibre optique sur la commune de Frans.

Approbation à l'unanimité.

Décision prise par Mme le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal en date du 27 mai 2020

Le marché de location des photocopieurs a été attribué à EVAL BUREAUTIQUE à GLEIZE.

La durée de l'engagement est de 21 trimestres pour les 5 copieurs. Le montant mensuel s'élève à 192 € HT soit un total de 12 096 € HT pour la durée du marché.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la commission d'action sociale de la CAF de l'Ain, en date du 04/11/2021, a décidé d'allouer à la commune une aide à l'investissement sur fonds propres d'un montant de 179 200 € pour la construction du bâtiment dédié à l'accueil périscolaire. Cette aide est sous forme de prêt sans intérêt pour un montant de 107 520 € et sous forme de subvention pour 71 680 €.

Une information est donnée sur l'installation d'une Maison France Services à Trévoux. Les structures France Services sont des guichets uniques aux multiples partenaires. Des animateurs sont présents pour informer et orienter dans les démarches de premier niveau.

Commissions/intercommunalité

Commission Bâtiments/travaux (B. Manvoy)

Le compactage du terrain de football est prévu le 30 novembre 2021.

Des travaux sur les canalisations d'eau sont réalisés Chemin Fleuri.

Commission RH/Finances (E. Gaillard)

La Trésorerie de Trévoux est transférée à Châtillon sur Chalaronne le 1^{er} janvier 2022.

Commission voirie/sécurité (G. Sanchez)

Une 1^{ère} réunion avec la gendarmerie pour la mise en œuvre de la participation citoyenne est prévue dans la 2^{ème} quinzaine de janvier.

La démarche de participation citoyenne consiste à faire participer les habitants d'une commune ou d'un quartier à la sécurité de leur environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité et sous le contrôle de l'État. Les habitants qui s'engagent dans cette démarche citoyenne connaissent en effet parfaitement leur environnement et savent détecter des situations anormales.

Commission scolaire (L. Vialla)

Le repas de Noël s'organisera dans le contexte sanitaire actuel.

CCDSV - Plan Climat Air Energie Territorial (JF. Chanteloube)

La commune pourra bénéficier d'un accompagnement par le SIEA pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Séance levée à 21 h 51

Le Maire,

Michelle NUGUET